# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

#### 2015/1125

Eclairage de mise en valeur du Temple du Change à Lyon 5e : autorisation de signer une convention avec la paroisse pour la gestion de l'installation de mise en valeur

Direction de l'Eclairage Public

**Rapporteur**: M. SECHERESSE Jean-Yves

### **SEANCE DU 1 JUIN 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

<u>PRESIDENT</u>: M. COLLOMB Gérard <u>SECRETAIRE ELU</u>: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE. Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

#### **ABSENTS NON EXCUSES:**

2015/1125 - ECLAIRAGE DE MISE EN VALEUR DU TEMPLE DU CHANGE A LYON 5E : AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA PAROISSE POUR LA GESTION DE L'INSTALLATION DE MISE EN VALEUR (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de la valorisation du territoire lyonnais au moyen de l'éclairage public, la Ville de Lyon va prochainement rénover la mise en lumière des façades de l'église du Temple du Change, sise 2 rue de la Loge à Lyon 5<sup>e</sup>.

Cette opération contribue à l'embellissement de ce bâtiment, élément du patrimoine architectural lyonnais et en particulier la mise en lumière des colonnes et des menuiseries. Par ailleurs, cette mise en valeur participe à l'amélioration de l'ambiance nocturne du quartier de Saint Jean avec l'illumination de l'horloge et du calendrier qui constitue une spécificité architecturale du Temple du Change.

Au vu de l'intérêt architectural de ce bâtiment et de son caractère historique, l'illumination du site contribue à l'embellissement de la Ville et au Plan Lumière, ce qui confère à l'opération un caractère d'intérêt communal.

La Ville va procéder elle-même, et à ses frais, à l'installation des luminaires par appui sur les façades du bâtiment. Ces ouvrages, reliés au dispositif électrique du bâtiment sont la propriété de la Ville, et à ce titre, il est prévu par convention que la Ville entretienne lesdits ouvrages et prenne à sa charge les frais de consommation électrique.

La convention a pour objet de formaliser l'accord des parties sur ces points.

La durée de la convention est de 10 ans à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction deux fois par période de 5 ans.

Vu ladite convention;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement;

Ouï l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

## **DELIBERE**

1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Paroisse du Temple du Change relative à la gestion des installations de mise en valeur par l'éclairage du Temple du Change à Lyon 5<sup>e</sup>, est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
- 3- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits du budget principal Ville de Lyon, programme ENERGIE, opération NRJPLAN, LC n° 42005 (60612/814) pour les consommations électriques et programme ECLPUB, opération PLANLUM, LC n° 43540 (61523/814) et LC n° 43519 (60633/814) pour les travaux d'entretien et fournitures.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. Y. SECHERESSE